



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS COURS DE VINCENNES 48 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme BASCLE JENNIFER, gérant de la société A-EPM, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 118 RUE D AVRON 75020 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	BASCLE JENNIFER 67 rue Albert Drouhot 95500 GONESSE
Nombre de parts	25
Montant versé	250 €
2e associé	CHAU Minh-Khoa David 9 avenue des frais lieux 95380 LOUVRES
Nombre de parts	25
Montant versé	250 €
3e associé	ASLAN Sukru 19 rue des neufs arpents 95400 Villiers le bel
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

YANNICK SANZE
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

JST06

"lu et approuvé"

PARIS COURS DE VINCENNES
48 Cours de Vincennes
75012 PARIS
Tél. 01 53 35 43 70 (appel non surtaxé)
Fax 01 44 74 87 19

